



Amiante dans une partie du toit de la maison

Par **camila3147**, le **03/06/2016** à **17:10**

Bonjour,
Je voudrais mettre ma maison en location, le problème est qu'il y a de l'amiante à l'extérieur de la maison sur un toit en tôle au dessus du salon. Que dois-je faire ?
P.S : Le futur locataire est au courant mais je n'ai pas fait de diagnostic.
Est-ce dangereux du fait que ce soit à l'extérieur ?
Merci pour vos réponses,
Cordialement
C.C

Par **morobar**, le **03/06/2016** à **18:45**

Bonjour,
vous devez faire un diagnostic et vous conformer aux indications et préconisations établies par le technicien.
La dépose d'une toiture en fibrociment est réglementée/